

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2024

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, M. PONCET Jean-Marc, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien, Mme JOLY Marie-France, M. Guillaume ASSOGBA, M. Philippe GARNIER.

ABSENTE : Mme DE MARI Marie-Hélène

Secrétaire élue : Mme CHALANDON Nicole.

Ordre du jour :	
1 Approbation procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 novembre 2024	
2 Désignation du secrétaire de séance	
3 Délibérations	
1- Avenant n°1 a la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le centre de gestion de la Loire	Délibération 2024/12.01
2- Adoption du plan de formation mutualise 2025-2027 au profit des agents de la commune	Délibération 2024/12.02
3- Budget commerces : révision des loyers de l'auberge suite aux travaux d'extension et de rénovation énergétique	Ajournée
4- Demande de subvention voirie	Délibération 2024/12.04
5- Convention CCMDL – Réalisation de travaux d'aménagement de voirie	Délibération 2024/12.05
6- Avis sur projet de plan de mobilité des territoires lyonnais élaboré par le conseil d'administration du SYTRAL	Délibération 2024/12.06
4 Décisions prises par délégation	
5 Rapport des commissions communales	
7 Questions diverses	

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du jeudi 07 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne Mme CHALANDON Nicole comme secrétaire de séance.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2023-2026 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Le Maire rappelle la délibération 2022/12.03 du 08 décembre 2022 décidant de charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

M. le Maire informe l'assemblée que l'évolution des services proposés par la Plateforme Pep's, ainsi que le déploiement de nouveaux services par l'intermédiaire du nouvel outil de liquidation GULI (Gestion Unifiée de la Liquidation) ont pour objectif de mutualiser les outils de gestion de retraite des agents territoriaux, hospitaliers et de l'état. Ces changements intervenus en septembre dernier entraînent de facto des modifications au niveau des services assurés par le CDG42.

Des nouveaux services sont proposés :

- Demande de retraite CNRACL et RAFP
- Simulation de retraite CNRACL
- Compte individuel retraite CNRACL

Des services sont supprimés :

- Demande d'avis préalable
- Qualification des comptes individuels retraites (QCIR)

Les autres prestations restent inchangées.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention 2023-2026 reprenant l'évolutions des services proposés par le CDG42 et les conditions d'exercices de ces missions.

Il précise que toutes facilités, principalement de délégation doivent être accordées au CDG42 via la plateforme Pep's. La commune s'engage à fournir au CDG42 tous les justificatifs nécessaires pour l'accomplissement de ces missions et à lui communiquer toutes les informations qui lui parviendraient directement de la CNRACL.

Il précise que les tarifs fixés par le Conseil d'administration du CDG demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3.2 ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE 2025-2027 AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que :

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale pour tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut : titulaire, stagiaire ou contractuel.

Outil de gestion des ressources humaines parallèle et complémentaire au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, la formation permet aux agents publics d'acquérir, maintenir et développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue ainsi à la qualité du service rendu à l'usager.

L'article L423-3 du CGFP impose aux collectivités et établissements publics territoriaux d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation prévues.

Le CDG42 propose un plan de formation mutualisé établi sur la base du recensement effectué en collaboration avec le CNFPT auprès des collectivités de la Loire de moins de 50 agents. Le recensement annuel permet d'analyser par territoire les besoins de formation et l'expression des demandes. La réponse formation est ainsi adaptée, locale, efficace, compte-tenu des effectifs et des moyens.

Ce plan de formation mutualisé -qui s'appliquera au cours des années 2025, 2026 et 2027- a été présenté pour avis au Comité Sociale Territorial en date du 21 novembre 2024.

Les axes du plan de formation mutualisé sont les suivants :

- ➔ Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- ➔ Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
- ➔ Axe 3 : Prévenir les situations à risques et être acteur de la santé et sécurité au travail
- ➔ Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels
- ➔ Axe 5 : Intégrer le développement durable dans les pratiques professionnelles

Il est par ailleurs rappelé que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service. Il est proposé d'adopter un règlement de la formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation, de prise en charge des frais de déplacement et de la gestion des formations à titre personnel ainsi que le budget prévu pour leur financement.

Après débat, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- Approuver le plan de formation mutualisé (PFM 2025/27) tel que présenté et annexé à la présente délibération,

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3.3 BUDGET COMMERCES : REVISION DES LOYERS DE L'AUBERGE SUITE AUX TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION ENERGETIQUE

Délibération ajournée par manque d'élément au jour du Conseil. Une rencontre sera organisée avec les gérants mi-janvier.

3.4 DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE

La commission Voirie propose, pour le programme voirie 2025, de réaménager le « Chemin de Pinay-Grand ». Elle précise que cette voie est en très mauvais état. Elle donne lecture des plans des travaux et de son estimation financière fixée à 24 927.48 €HT soit 29 912.98 €TTC.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention « Programme Voirie 2025 » auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Considérant la nécessité de ces travaux,

DECIDE d'inscrire la commune de Maringes au programme d'aide départementale 2025 pour les travaux de réaménagement du Chemin de Pinay-Grand dont l'estimation financière s'élève à 24927.48 €HT,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au titre du programme « voirie communale et rurale 2025 » pour les travaux de voirie dont l'estimation financière est de 24927.48 € HT,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Bernard CROZIER précise que le goudron sur cette portion de voirie a été réalisé il y a une vingtaine d'année. Cet aménagement avait été très mal réalisé.

Monsieur Jean-Marc PONCET informe l'assemblée que le chemin du Venet est également en très mauvais état et comporte des gros trous sur la chaussée. M. le Maire indique que l'agent communal bouchera ces trous avec du goudron à froid en attendant une révision complète.

3.5 CONVENTION CCMDL – REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie consistant au réaménagement de la traversée du bourg entre l'église et la salle des fêtes de la commune. Il rappelle qu'une partie de ces travaux sont entrepris sous la maîtrise d'œuvre de la CCMDL avec l'appui de l'élu référent de la commune.

Il présente la convention à intervenir entre la commune et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie sur la traversée du bourg. Il précise que cette convention définit les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisées ces travaux.

Monsieur le Maire indique que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 125 334 € dont la participation financière de la commune est estimée à ce jour à 43 781.03€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Considérant la nécessité de ces travaux,

APPROUVE la convention définissant les conditions financières pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie à intervenir entre la commune et la communauté de communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer conjointement avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ladite convention,

DIT que ces travaux seront prévus au budget 2025,

CHARGE Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3.6 AVIS SUR PROJET DE PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS ELABORE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYTRAL

Monsieur le Maire présente le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais arrêté le 21 novembre 2024 par le Conseil d'administration du SYTRAL, élaboré à l'échelle de son ressort territorial. Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transport, Celui-ci a transmis le 28 novembre 2024 un projet à chacune des communes présentes sur le territoire pour recueillir leur avis sous un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, son annexe accessibilité, l'évaluation environnementale et son résumé technique,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial,

CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision prise par M. le Maire :

- Relative à l'achat de téléphones portables pour le service technique et pour le secrétariat de mairie. Devis de l'entreprise Amilease pour un montant de 286.57€HT soit 343.88€TTC.

Décision prise par M. CROZIER Bernard, Adjoint au Maire :

- Relative aux travaux de voirie sur la grande rue pour la pose de canalisation en PVC. Devis de l'entreprise TP Lacassagne d'un montant de 1 292€HT soit 1 550.40€TTC.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Point sur semaine bleue. Bilan très positif. Les petits de maternelles étaient déçus de ne pas avoir pu cuisiner (matériel pas adapté) lors de l'atelier cuisine réalisé par l'Atelier du Cuisinier.

L'école a beaucoup apprécié les interventions sur le compostage proposés par M. Bezacier et Mme Durand de la CCMDL.

Programme CUBE : Ce programme vise à développer l'éducation et la sensibilisation aux économies d'énergie et à la réduction des émissions de CO₂ en milieu scolaire et à améliorer, à moindre coût, la performance énergétique des bâtiments : éteindre les lumières, fermer les portes, M. le Maire contactera l'école pour savoir si les enseignantes seraient intéressées pour participer à ce programme sachant qu'il y aurait un reste à charge pour la commune de 1000€. Le Parc Eco Habitat cherche à voir avec l'éducation nationale pour inclure ce thème dans l'apprentissage.

Printemps des poètes : Le thème sera la Poésie volcanique.

Semaine citoyenne au mois de mai. La directrice de l'école propose de mettre en place 3 conseils municipaux sur l'année afin d'élaborer un projet sur le 1^{er} conseil et le faire avancer sur les 2 autres conseils. Peut-être le programme CUBE ?

VOIRIE (Rapporteur François DUMONT et Bernard CROZIER) :

Les travaux de voirie sur la traversée du bourg vont débiter le 14 janvier 2025. Des représentants de la commune, de l'entreprise EIFFAGE et du service voirie de la CCMDL ont fait le tour de la commune pour voir les piquetages.

Les travaux devraient démarrer par la Place du Coquetier.

Béton désactivé sur les trottoirs : même grosseur de grain que les allées du Château de Pluvy. Des espaces

verts sont prévus pour permettre les infiltrations d'eau.

M. le Maire propose de faire un essai de chicane sur la traversée du bourg.

Après remplacement, l'ancien monument aux morts, ou au moins la partie la plus significative pourrait éventuellement être positionné en bas du cimetière.

BATIMENT :

Appartement du Coquetier : L'entreprise CMP BAYLE intervient le 16 décembre pour la pose des panneaux photovoltaïques. Pour l'instant, l'appartement ne dispose pas d'interrupteur pour les volets ni de la fibre. Prévoir une remise gracieuse sur le loyer à notre locataire.

Auberge : Suite aux recommandations de la commission sécurité établies lors du permis de construire, le panneau présentant les issues de secours est à refaire car il n'est plus à jour. Monsieur le Maire en fait la demande auprès de l'entreprise Desautel qui a réalisé les plans d'évacuation de la mairie et de la bibliothèque.

Monsieur le Maire présente la demande des institutrices de l'école de bénéficier d'une formation pour l'utilisation des extincteurs. Il demandera un devis à l'entreprise DESAUTEL en charge de nos extincteurs.

DECHETS (Rapporteur Bernard CROZIER) :

Les emplacements des futurs containers commencent à être installés par Joël notamment celui situé à la Salvagère.

CCAS :

Monsieur le Maire rappelle que le Parc Eco Habitat peut intervenir pour aider à l'adaptation de l'habitat par rapport à la mobilité des personnes ainsi qu'au niveau énergétique.

Comment faire mieux connaître le Parc Eco Habitat auprès de la population ?

6. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES

SIEMLY (Rapporteur : Jean-Marc PONCET) :

Surveillance des canalisations. Remplacer la 1^{ère} colonne (1950). Mise en place d'hydrophones pour détecter les fuites.

Microplastiques de plus en plus présents dans la nature à cause de l'activité humaine (présent dans l'alimentation et dans l'air). Ces particules peuvent générer des maladies chroniques. Il est urgent d'agir en limitant l'usage du plastique.

Prix de l'eau : Réforme des redevances des agences de l'eau. La redevance pollution domestique (facture eau potable) et la redevance modernisation des réseaux (facture assainissement) disparaissent au profit d'une seule nouvelle redevance : redevance consommation eau potable

Cette nouvelle taxe sera appelée pour tous les habitants. Les abonnés non raccordés au réseau collectif seront les personnes les plus impactées par cette réforme car ils ne bénéficieront pas de la disparition de la redevance « modernisation des réseaux » mais ils subiront tout de même l'impact de la mise en place de la nouvelle redevance (uniformisation)

Le prix de l'eau va augmenter de manière identique à l'inflation.

Mise en place de compteur d'eau connecté : Besoin de mettre en place des antennes.

Commission FORET de la CCMDL (rapporteur : Bernard Crozier) :

Les bois situés à Aveize pourront commencer à être exploités.

La marque collective Les Monts du lyonnais sera financée pour la dernière année par la CCMDL.
L'année 2025 sera l'année de l'alimentation.

7. QUESTIONS DIVERSES

Vœux de la Municipalité : dimanche 19 janvier à 11h00 à la salle d'animation rurale

Distribution des sacs poubelles : samedi 18 janvier de 09h00 à 12h00 en mairie.

Contrôle des espaces récréatifs et sportifs de la commune : Ce contrôle sera effectué en mars 2025 par l'entreprise Soleus.

Fin de la séance : 23h20

Prochains Conseils Municipaux :

- **Jeudi 09 janvier 2025 à 20h30**
- **Jeudi 06 février 2025 à 20h30**
- **Jeudi 13 mars 2025 à 20h30**
- **Jeudi 03 avril 2025 à 20h30**
- **Jeudi 15 mai 2025 à 20h30**
- **Jeudi 12 juin 2025 à 20h30**
- **Jeudi 10 juillet 2025 à 20h30**
- **Jeudi 11 septembre 2025 à 20h30**
- **Jeudi 09 octobre 2025 à 20h30**
- **Jeudi 06 novembre 2025 à 20h30**
- **Jeudi 11 décembre 2025 à 20h30**

Mme Nicole CHALANDON,

Chalandon

M. François DUMONT,
Maire,

Dumont



